

RESIDENCES AUTONOMIES
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)
ADHESION AU DISPOSITIF « INTERGENERATIONMEL » DEPLOYE DANS LE
CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SOLIDARITE (CLS) 2024/2027

DELIBERATION N° 44

Date : MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Le dispositif intergénérationnel de la Métropole Européenne de Lille (MEL), appelé InterGénérationMEL, favorise et soutient l'accueil de jeunes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des Résidences Autonomie de la Métropole. Ses objectifs, encadrés par le Contrat Local de Solidarités (CLS) 2024/2027, porté et financé conjointement par l'Etat et la MEL, sont :

- Offrir une solution de logement abordable et solidaire aux jeunes (généralement de 18 à 25 ans) qui rencontrent des difficultés pour se loger
- Rompre la solitude des seniors résidant en structures adaptées grâce à des temps de partage et de convivialité.
- Favoriser la transmission et l'entraide mutuelle entre les générations sans obligation lourde, dans un esprit collectif.

Le projet est piloté par la MEL. L'association générations et cultures, coordonnatrice de terrain des projets d'inclusion intervient pour mettre en relation les jeunes et les résidences, accompagner le gestionnaire, suivre la cohabitation, aider la résidence à intégrer durablement la dimension intergénérationnelle dans son projet d'établissement. De plus, la MEL apporte un financement à la Résidence Autonomie accueillante sous 2 angles :

- Un financement de 10 000 € à hauteur de 75% des travaux est alloué à la réhabilitation des anciens locaux d'usage (logements de fonction, loge de conciergerie etc.)
- Un financement de 3 000 € annuelle par place

La Direction Générale propose de déployer le dispositif InterGénérationMEL du CLS 2024/2027 de la MEL au sein de deux résidences autonomie (Houzarde et Parc) et de dédier, au sein de celles-ci, deux appartements. Cette inclusion, favorisera une cohabitation intergénérationnelle solidaire, permettant de lutter contre l'isolement de certains seniors au sein de nos structures.

Le Conseil d'Administration décide :

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-265906503-20260923-D_2026_09_44-DE

- D'intégrer le CCAS de WATTRELOS et ses Résidences Autonomie dans le dispositif IntergénérationMEL du CLS 2024/2027 de la MEL
- D'autoriser M le Président à signer les conventions, leurs éventuels avenants, actes et formalités du dispositif intergenratioMEL à savoir :
 1. Convention de partenariat organisationnel avec l'association Génération et Culture
 2. Convention de financement de la place et d'aide à la réhabilitation des logements

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

Wattrelos, le 23/09/2026
Le Maire-Président du CCAS

Donat BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

23 SEPTEMBRE 2026– 18H00

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre 2026 à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2026, soit trois jours francs auparavant.

Etaient présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Tarik MEKKI, Vice-Président,

Mesdames, Vanessa BLICQ, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Jocelyne LEFEVRE, Nathalie SPRIET,

Messieurs, Pierre DESSAUVAGES, Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL,

Sont excusés :

Absence excusée avec pouvoir :

Mesdames, Evelyne VANDAMME, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Absence excusée sans pouvoir :

Absence :

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.